

LES INGÉNIEURS FORMÉS À L'ÉTRANGER : ILS SONT TITULAIRES D'UN PERMIS D'EXERCICE, MOBILES ET EMPLOYABLES

Parmi les milliers d'immigrants qui arrivent chaque année au Canada, beaucoup se disent ingénieurs. En 2001, sur 44 p. cent des travailleurs qualifiés qui ont indiqué une profession envisagée au moment d'immigrer au Canada, 63 p. cent ont indiqué le génie. Ces personnes formées en génie à l'étranger peuvent être des ingénieurs d'expérience ou de récents diplômés en génie, ou encore des personnes qui occupaient des emplois qui sont considérés au Canada comme des postes de technologue, de technicien, d'architecte ou de scientifique. Quel que soit le groupe dont elles font partie, certaines de ces personnes s'attendent, en arrivant au Canada, à pouvoir travailler immédiatement comme ingénieurs, ce qui n'est pas le cas, car elles ne parviennent pas à trouver un emploi dans le domaine du génie et ne s'attendent pas à ce que le processus d'obtention soit si long et si complexe.

Le système d'attribution de permis est très efficace, comme en attestent l'excellente réputation dont jouit l'ingénierie canadienne à l'échelle mondiale et nos normes élevées en matière de sécurité publique. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il soit impeccable. Le processus peut ne pas être facile à comprendre et les raisons derrière certaines étapes paraissent parfois ambiguës pour les personnes qui tentent de se construire une nouvelle vie au Canada.

La profession d'ingénieur au Canada en est une autoréglementée dont l'attribution de permis relève de chaque province et territoire. L'industrie compte plus de 160 000 ingénieurs canadiens, qui ont tous suivi le même processus : ils ont rempli les exigences en matière de formation et d'expérience, ont subi un examen sur les lois et le code de déontologie (appelé examen professionnel sur l'exercice de la profession), ont démontré qu'ils sont de bonnes mœurs, ont fourni des références en ingénierie et ont fait preuve des compétences linguistiques appropriées. Outre quelques petites variantes, ce processus s'applique à toutes les provinces et à tous les territoires. Bien que les étudiants qui viennent d'obtenir leur diplôme d'ingénieur de programmes reconnus¹ reçoivent leur anneau de fer, c'est toutefois la désignation P.Eng.² qui confirme qu'un candidat a son permis et qu'il peut désormais porter le titre d'ingénieur. Les PFGE peuvent aussi recevoir leur anneau de fer après avoir été nommés ingénieurs stagiaires par un organisme d'attribution de permis ou après avoir reçu le titre P.Eng., selon les règles en vigueur dans leur région.

Les médias dépeignent souvent les PFGE comme des chauffeurs de taxi, des livreurs ou des préposés au service de restauration rapide. Ces images ont toujours ébranlé la profession d'ingénieur, car nous croyons que quiconque possédant la formation et l'expérience requises pour être ingénieur au Canada devrait travailler à son plein potentiel. Cette situation a entraîné la création du projet *De la considération à l'intégration*, une initiative en trois étapes³ conçue pour aider les PFGE à s'intégrer au marché du travail et à

¹ Le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie évalue les programmes de formation en génie, en vue de s'assurer que ces programmes atteignent ou dépassent les normes de formation reconnues pour l'obtention d'un permis au Canada.

² ing. au Québec et au Nouveau-Brunswick pour les francophones; Eng. au Québec pour les anglophones.

³ Projet financé entièrement par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), connu à l'époque sous Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

la profession d'ingénieur au Canada sans compromettre la sécurité du public ni abaisser les normes professionnelles.

Bien que seule l'attribution de permis entre dans les responsabilités de la profession, le projet *De la considération à l'intégration* examine également les rôles que jouent la culture, la langue, l'emploi et les communications dans la vie des PFGE. Ingénieurs Canada gère le comité directeur de l'initiative qui compte des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des organismes de réglementation du génie, des employeurs, des organismes d'aide aux immigrants, des pédagogues, des ingénieurs et des PFGE elles-mêmes. La diversité des membres, le niveau de consultation et l'approche holistique avec laquelle les ingénieurs ont abordé le projet ont fait en sorte que celui-ci se démarque des autres initiatives du même genre.

L'étape I du projet *De la considération à l'intégration* examinait tous les aspects de l'expérience vécue par les PFGE, des premières étapes de l'immigration au Canada à l'obtention du permis, en passant par l'embauche et par tous les éléments culturels et linguistiques propres au parcours. L'étape II comportait le classement, l'analyse, la validation et la priorisation de ces renseignements afin que le comité directeur puisse tirer des conclusions. Les 17 recommandations issues de l'étape II comprenaient la création d'un séminaire « Travailler au Canada », la mise sur pied d'une base de données de diplômes en génie reconnus et la création d'une source unique de renseignements dans Internet. Le rapport de l'étape II recommandait également de fournir un permis temporaire aux PFGE ayant rempli toutes les exigences pour l'obtention d'un permis, à l'exception de l'expérience de travail de 12 mois au Canada, d'élaborer un programme de mentorat et de déterminer les éléments du processus d'attribution de permis qui peuvent être faits à l'étranger, de manière à accélérer le processus après l'arrivée au Canada.

Présentement en cours, l'étape III met l'accent sur l'application des recommandations de l'étape II; le travail se poursuit dans chaque région du Canada pour soutenir les PFGE dans le processus d'intégration. Non seulement les cas suivants servent d'exemples concrets de l'aide qu'apporte la profession d'ingénieur aux PFGE, mais ils témoignent d'un changement de perspective de la part des organismes d'attribution de permis. En 2002, notre sondage national indiquait que seulement un peu plus de 12 pour cent des ingénieurs titulaires d'un permis au Canada avaient reçu leur formation à l'étranger, alors que notre dernier sondage auprès des membres montre que cette donnée atteint maintenant un peu plus de 17 pour cent. Nos organismes d'attribution de permis reconnaissent qu'assurer un système d'attribution juste pour tous les candidats s'avère essentiel à l'intégrité du processus.

Pour de plus amples renseignements sur *De la considération à l'intégration*, visitez le site www.engineerscanada.ca/fc2i.

Mises à jour du système d'attribution de permis

La profession d'ingénieur au Canada a actualisé son système d'attribution de permis pour aider les personnes formées en génie à l'étranger à s'intégrer au marché du travail et à la profession sans compromettre la sécurité du public ni abaisser les normes professionnelles. Au niveau des provinces et des territoires, citons comme exemples une nouvelle façon d'évaluer les titres universitaires en Saskatchewan, qui a permis d'éliminer l'arriéré des dossiers, et une nouvelle méthode d'évaluation de l'expérience au Nouveau-Brunswick, qui a permis de réduire le délai d'attente des candidats. Au Manitoba, les candidats possédant plus de dix ans d'expérience de travail peuvent passer une entrevue dans le cadre de l'évaluation de leurs titres universitaires et éviter ainsi de subir des examens, tandis qu'en Ontario, il n'en coûte rien aux nouveaux immigrants qui font une demande de permis d'exercice dans les six mois qui suivent leur arrivée.

Au niveau national, Ingénieurs Canada⁴ dirige la mise sur pied d'une base de données exactes et à jour sur les diplômes et les établissements étrangers reconnus, base de données qui sera utilisée de manière uniforme par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. On s'attend à ce que cette base de données réduise le chevauchement des efforts, ce qui se traduira par une réduction du temps nécessaire pour traiter les demandes des personnes formées en génie à l'étranger.

Les entreprises canadiennes prennent des décisions d'embauche tous les jours. Elles recherchent chacune les meilleurs cerveaux du pays pour les aider à développer leurs affaires, à élargir leurs connaissances et à résoudre des problèmes. Ces cerveaux peuvent être des ingénieurs, titulaires d'un permis d'exercice au Canada, mais formés à l'étranger. Les ingénieurs formés à l'étranger sont évalués selon les mêmes critères que les 160 000 ingénieurs du Canada et ils sont mobiles et prêts à travailler dans n'importe quelle région du pays. Les employeurs peuvent engager ces professionnels avec confiance, sachant que pour leur octroyer le titre d'ing. (ou P.Eng.), les organismes canadiens de réglementation du génie ont évalué et reconnu leurs titres universitaires, leur expérience et leur réputation.

La profession d'ingénieur a reconnu qu'apporter des changements au système d'attribution de permis ou à la manière dont nous communiquons sur le sujet peut prendre beaucoup de temps, mais nous misons sur le long terme. Nous sommes fiers de nos réalisations et nous savons que les partenariats nous aideront à atteindre de nouveaux objectifs. Travailler de concert avec le gouvernement, les organismes d'attribution de permis provinciaux et territoriaux et les PFGE elles-mêmes rendra le processus plus solide et plus transparent.

⁴ Ingénieurs Canada est le nom commercial utilisé par le Conseil canadien des ingénieurs.